

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BOUSQUET Audrey, Maire déléguée.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 15/06/2026

Présents : MME BOUSQUET Audrey (Procuration de M. DUFOUR Thierry), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAoui Nawal, M. DUPUIS Alain (Procuration de MME BARTHE DELANOË Anne-Marie), M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril (Procuration de MME DAMOISON-MONTEILS Céline), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, M. AILLOS Hélène, M. GOUTY Michel (Procuration de M. CUPOLI Michel), MME MENOu-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 15/06/2026

Absents excusés : M. DUFOUR Thierry (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BARTHE DELANOË Anne-Marie (Procuration à M. DUPUIS Alain), MME DAMOISON-MONTEILS Céline (Procuration à M. COSQUER Cyril), M. CUPOLI Michel (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. DUPUIS Alain.

N° DEL2026-62 : Acquisition des parcelles ZN 530 et ZN 785 – Rue Flandres Dunkerque.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la situation des parcelles ZN 530 et ZN 785 sises rue Flandres Dunkerque.

Ces parcelles, constituant le fossé de la rue Flandres Dunkerque, appartiennent à M. PERIE Laurent et auraient dû être intégrées dans le domaine public, au même titre que la rue Flandres Dunkerque, lors de la création du lotissement.

Afin de régulariser la situation de ces parcelles, déjà entretenues par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il a été proposé à M. PERIE de les céder à la commune pour l'euro symbolique.

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-13 habilitant les maires à recevoir et authentifier les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par leur collectivité ;
- **VU** la demande de M. Perie de céder les parcelles ZN 530 et ZN 785 à la commune de Puygouzon ;
- **Considérant** que M. Le Maire va dresser l'acte en la forme administrative et qu'il ne peut être à la fois celui qui rédige l'acte et celui qui représente la commune à l'acte ;


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition de les parcelles ZN 530 et ZN 785 sises rue Flandres Dunkerque à Puygouzon, appartenant à M. Perie pour l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à dresser l'acte en la forme administrative ;
- **AUTORISE** Madame Bousquet Audrey, 1^{ère} adjointe, à représenter la commune à l'acte et signer tous les documents et actes nécessaires.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Alain DUPUIS



Le Maire

Thierry DUFOUR

